

DA 435 – 25.04

CRÉDIT DE CHF 130'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT D'UNE MACHINE TECHNIQUE D'ENTRETIEN POUR LES CIMETIÈRES ET LA CREUSE DE TOMBES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Introduction

Le Service de l'environnement urbain (SEU) a parmi ses missions la gestion et l'entretien des cimetières de la Ville de Vernier, notamment la creuse des fosses destinées aux inhumations. Pour ce faire, le SEU dispose d'un seul engin idoine pour les trois cimetières de la Commune.

Contexte

En 2024, le SEU a procédé à 62 creuses, ce qui représente environ 496 heures de travail à l'aide de la pelle mobile, soit en moyenne environ 8 heures pour une creuse (en fonction du terrain, des conditions météorologiques et de l'emplacement). Une creuse ne peut avoir lieu le jour de l'inhumation, elle doit être organisée en amont. Il peut également y avoir plusieurs inhumations en une journée, dans différents cimetières. Il sied de préciser que nous devons pouvoir compter sur cet engin de travail essentiel pour assurer cette prestation, dès lors que nous avons pris un engagement auprès des familles.

La machine exploitée actuellement est très pratique pour creuser entre les monuments existants et travailler en toute sécurité, grâce à ses caractéristiques : dimensions compactes, système d'appuis pour une stabilisation à quatre points et bras télescopique. Son agilité et sa légèreté nous permettent de préserver les monuments qui se trouvent à proximité.

L'engin actuel, acquis en 2013, est très vieillissant et, au vu de son utilisation cadencée, il tombe régulièrement en panne et de plus en plus longtemps.

Le dernier problème technique survenu cet hiver, la veille d'une creuse, aurait pu nous obliger à annuler ou repousser une inhumation. En de telles circonstances, outre le dégât d'image pour la Ville de Vernier, le prolongement ou le renouvellement des démarches organisationnelles n'est tout simplement pas acceptable vis-à-vis des familles endeuillées. Fort heureusement, dans ce dernier cas, la location en urgence d'une machine (mini-pelle rétro Yanmar 1.5 tonne), pas tout à fait adaptée au besoin, nous a permis malgré tout d'honorer certains de nos engagements, mais uniquement pour les tombes dites « à la ligne ».

À la suite dudit événement, le SEU a procédé rapidement au changement du moteur afin de prolonger au mieux la durée de vie de cette machine, le temps de son remplacement. En effet, sa structure est fissurée et son châssis risque de se casser à tout moment. Le mécanisme hydraulique risque aussi de tomber à tout moment en panne au vu de sa vétusté. À toutes fins utiles, il est précisé que, durant l'année 2024, nous avons dépensé CHF 18'546.25 en réparations diverses pour cet engin.

Coût

Le financement de la machine actuelle a été amorti. Vu son utilisation constante depuis bientôt 12 ans, son entretien est trop coûteux. À la suite de nos dernières recherches en Suisse romande, il s'avère que la location d'un engin équivalent n'est pas possible compte tenu de ses spécificités. Pour disposer

Crédit de CHF 130'000.00 TTC pour le remplacement d'une machine technique d'entretien pour les cimetières et la creuse de tombes

temporairement d'une machine équivalente, nous avons dû à deux reprises demander à la Ville de Versoix de nous prêter exceptionnellement sa machine lors de pannes. Cependant, l'option de mutualiser cet équipement avec une autre commune n'est pas une option viable compte tenu de l'imprévisibilité des inhumations.

Il est souligné que le gain de temps est notoire en utilisant cette machine, par rapport à une méthode manuelle. De plus, le modèle utilisé actuellement est parfaitement adapté aux cimetières et éprouvé depuis de nombreuses années par la Ville de Vernier, ainsi qu'une majorité des autres communes genevoises, pour ce type de mission.

En tenant compte de l'état du marché et du fait que seul le modèle « Reform Boki Pelle 2552 » répond à nos besoins, il appert qu'il y a qu'un seul importateur en Suisse pour ce type de véhicule.

Plan pluriannuel des investissements (PPI)

La planification financière intentionnelle prévue dans le plan pluriannuel des investissements (PPI) 2025 est la suivante :

Désignation	Crédit total CHF TTC	2025 CHF TTC
Remplacement d'une machine technique d'entretien pour les cimetières et la creuse de tombes	130'000.00	130'000.00

Compte tenu de l'offre ci-jointe, la demande de crédit pour le remplacement d'une machine technique d'entretien pour les cimetières et la creuse de tombes est conforme au PPI actuel.

Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à la présente délibération administrative.

Nature	Désignation	Coût annuel
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF 8'667.00
34	Charges financières	CHF 1'560.00
	TOTAL	CHF 10'227.00

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 7 avril 2025

DA 435 – 25.04

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT DE CHF 130'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT D'UNE MACHINE TECHNIQUE D'ENTRETIEN POUR LES CIMETIÈRES ET LA CREUSE DE TOMBES

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de remplacer la machine technique d'entretien pour les cimetières et la creuse de tombes ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du ... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 130'000.00 TTC destiné au remplacement d'une machine technique d'entretien pour les cimetières et la creuse de tombes ;
- 2 de comptabiliser la dépense de CHF 130'000.00 TTC dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense prévue de CHF 130'000.00 au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique no 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

